

encore que l'Allemagne fît des préparatifs pour une guerre à mort. Ils ne voyaient pas de danger. Ils criaient "au loup" et riaient du premier ministre lorsqu'il parlait de grondement de tonnerre et des éclairs qui sillonnaient l'horizon national. Je suis surpris que mon honorable ami, qui représente depuis si longtemps une circonscription maritime, ne comprenne pas le grand danger qui menace ceux qui partent en mer sur les navires, surtout sur les navires de guerre, même en temps de paix. S'il veut jeter un coup d'œil en arrière, il se rappellera que le navire canadien, le "Niobe", alors que le ciel était serein, qu'il n'y avait pas de guerre, s'en allait à Yarmouth assister à une fête sociale durant le Home Week. Il n'y avait ni sous-marins, ni mines, ni rien de ce genre. Cependant le brave navire éprouva des avaries même en temps de paix. Combien différents sont les temps aujourd'hui. Nous savons que des sous-marins se sont montrés de notre côté de l'Atlantique, et nullement des sous-marins fantômes. Était-ce un sous-marin fantôme qui arriva au large de Nantucket, il y a quelques mois, et coula un certain nombre de navires britanniques? Je ne le crois pas. C'est un secret de polichinelle aujourd'hui, sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, que ces sous-marins constituent une grave menace pour cette partie du pays. Mon honorable ami fait peu de cas de ces dangers parce que le Gouvernement, à fort bon droit, ne peut donner tous les renseignements qu'il pourrait nous communiquer en d'autres circonstances. S'il n'y avait aucun danger ici les honorables députés de la gauche n'auraient probablement pas demandé protection à si grands cris, qu'ils l'ont fait dans cette Chambre dans plus d'une occasion.

Nous nous souvenons avec quelle éloquence l'honorable député de Pictou (M. Macdonald) a critiqué et dénoncé le Gouvernement pour ne pas avoir pris de précautions. Ces navires balayaient non seulement le port d'Halifax mais la côte de la Nouvelle-Ecosse et ce n'est pas un secret, du moins pour tous les débardeurs d'Halifax, qu'ils vont jusqu'à Terre-Neuve, et j'imagine que mon honorable ami s'en doute aussi. Il dit que parce que quelques-uns de ces hommes vont quelquefois dans le port d'Halifax surveiller les mines, ils ne courent aucun danger. Depuis le commencement de la guerre un ou deux dreadnoughts ont sauté dans les ports.

M. MACLEAN (Halifax): Dans quels ports du Canada?

[M. Davidson.]

M. DAVIDSON: Je ne parle pas du Canada.

M. MACLEAN (Halifax): Nous en parlons.

M. DAVIDSON: Des navires de guerre ont sauté à une petite distance de nos ports. Mes honorables amis de Québec ne peuvent voir aucun danger pour le pays parce qu'ils n'entendent pas le son du canon.

L'hon. M. BUREAU: Les députés de Québec voient plus clair que vous.

M. DAVIDSON: Mon honorable ami ne peut pas voir qu'une menace qui atteindrait des ports anglais pourrait aussi dans l'espace de quelques heures atteindre des ports de ce côté de l'Atlantique.

L'hon. M. BUREAU: Qu'est-ce que c'est qu'un port anglais?

M. DAVIDSON: Je pense qu'un port anglais, c'est un port en Angleterre.

M. WILSON (Laval): Un port de langue anglaise?

M. DAVIDSON: L'honorable député voudrait-il répéter sa question? Je n'ai pas saisi ce qu'il a dit.

M. GAUVREAU: Continuez, ou taisez-vous.

M. DAVIDSON: Il se peut que je fasse une digression, mais je ne crois pas que je me sois permis des libertés de langage, comme mes honorables amis quand ils vont parler aux assemblées contre la conscription dans le Québec. Mon honorable ami qui se complait à discourir pourrait m'accorder le privilège de dire quelques mots au comité en faveur de ces gens très méritants qui, pendant que mes honorables amis sont chaudement en sûreté dans leur lit, s'exposent à tous les dangers pour protéger nos côtes. C'est très désobligeant et très injuste d'affirmer que les services de ces hommes courageux sont absolument exempts de danger et inutiles.

M. MACLEAN (Halifax): Nous ne faisons rien à ces hommes.

L'hon. M. MEIGHEN: Je crois que l'amendement que j'ai proposé il y a quelque temps n'a pas été adopté. Son seul but est de rendre applicable un des paragraphes à une classe de bureaux de vote ouverts à six heures au lieu de neuf heures. Il est inutile si certains bureaux doivent ouvrir à six heures.

M. LAPOINTE (Montréal): De quel article s'agit-il?